

COMMUNE DE CORBERE

1^{ère} MISE A JOUR

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Liste des Servitudes D'Utilité Publique

I - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

A - PATRIMOINE NATUREL

c) EAUX

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

Textes de référence

- Décret ministériel n° 61-859 du 1 août 1961 modifié par
- Décret ministériel n° 67-1093 du 15 décembre 1967
- Article L.20 du code de la santé publique.

Détail de la servitude

- ❖ Captage C1-1 et C1-2 de camps de la Basse à Millas
- ❖ Captage C3-1 et C3-2 de Camps Redon à Saint-Félic d'Amont

Services gestionnaires

Délégation Territoriale de l'agence régionale de santé
12, Boulevard Mercader
Boite postale 928
66020 Perpignan

B - PATRIMOINE CULTUREL

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits

Textes de référence

- Loi du 31 décembre 1913 modifiée.
- Loi du 2 Mai 1930 modifiée

Détail des servitudes

Délimitation des périmètres de protection de 500 mètres autour des monuments historiques suivants :

Monuments inscrits sur l'inventaire supplémentaire :

- ❖ Château de Corbère, façades et toitures (01/10/1974)
- ❖ Chapelle Saint-Maurice (Ermitage) située sur la commune d'Ille sur Têt (24/10/1927)
- ❖ Dolmen de la Caxeita B301 situé sur la commune de Camélas 07/10/1959)
- ❖ Dolmen du mas Payrot B223 situé sur la commune de St-Michel de Llores (26/11/1959)

Services gestionnaires

L'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
10, rue Edouard Bartissol
Boite postale 447
66004 Perpignan cédex

II - SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS

A - ENERGIE

a) ELECTRICITE ET GAZ

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Textes de référence

- Article 12 modifié de Loi du 15 juin 1906
- Article 298 de Loi des finances du 13 juillet 1925
- Article 35 de Loi N° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée
- Article 25 du Décret N° 64-481 du 23 janvier 1964

Détail des servitudes

- ❖ Ligne 2 x 63 KV « Baixas/Ille sur Têt »

Services gestionnaires

RTE – Transport Electricité Sud Ouest
Groupe ingénierie maintenance réseaux
7 bis, Quai du port neuf CS 625
34535 BEZIERS

E - TELECOMMUNICATIONS

PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Textes de référence

- Articles L.54 à L.56, et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

Détail de la servitude

- ❖ ANFR 066 014 0058 N° 26687 – Faisceau Hertzien Villefranche de Conflent /Belloc à Perpignan (Décret ministériel du 11/05/2010)

Service gestionnaire

SZCIC de Marseille
Préfecture/SZCIC
37, Boulevard Perrier
13008 Marseille Cédex

PT3 : Servitudes attachées aux de télécommunications

Textes de référence

- Article L.48 (al. 2) du code des postes et télécommunications.

Détail de la servitude

- ❖ Câble 1157 « Thuir/Ille sur Têt » (Arrêté Préfectoral du 05/04/1957)

Service gestionnaire

FRANCE TELECOM
Unité Régionale de réseau Montpellier
U.R.R. Languedoc Roussillon
12, rue de l'expansion
48009 MENDE Cedex